

Figure 1.1 Question 4 – Illustration des variantes 1 et 2



Variante 1 - Aucune proposition d'aménagement élaborée (Statu quo)



Variante 2 - Proposition initialement prévue en 2002 avec une plage aménagée de 90 000 m<sup>2</sup>

**Infrastructures projetées**

- ❶ Zone de détente et de pique-nique
- ❷ Pavillon de la plage
- ❸ Plan d'eau protégé
- ❹ Plage ensablée
- ❺ Plateformes d'observation et d'interprétation du marais
- ❻ Pavillon des services
- ❼ Secteur Famille
- ❽ Terrain de volleyball de plage
- ❾ Passage à niveau